



## COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation et de la culture

Culture, multilinguisme et communication

**Politique pour le multilinguisme**

Bruxelles, le 17 juillet 2008  
EAC C5/PB/DS D(2008)

### RESUME A L'INTENTION DES CITOYENS

#### **Objet: Communication de la Commission «Multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun»**

#### **1. DE QUOI S'AGIT-IL?**

De nombreuses langues coexistent au sein de l'Europe: certaines sont des langues nationales officielles, d'autres sont parlées dans certaines régions ou par des minorités. Elles font toutes partie de notre patrimoine culturel commun et elles font de nous ce que nous sommes. Les langues et les cultures apportées par les migrants étoffent cette riche palette.

À l'heure actuelle, les personnes parlant différentes langues ont beaucoup plus de possibilités d'entrer en contact les unes avec les autres et ce pour plusieurs raisons:

- (1) Nous pouvons circuler librement en Europe. Partir en vacances, étudier ou travailler dans un autre pays européen où l'on parle une langue différente est désormais chose courante.
- (2) De nos jours, un grand nombre de nos villes présente une mosaïque de langues et de cultures, grâce à des contacts quotidiens avec des personnes d'horizons très divers, qui ont choisi de s'établir en Europe.
- (3) En raison de la mondialisation, nous traitons avec des clients et des fournisseurs d'autres pays et d'autres continents.

La langue est le sésame de la communication. Elle est également le sésame vers d'autres cultures. En l'absence de compréhension mutuelle par l'apprentissage des langues, les contacts entre les personnes n'ayant pas la même langue maternelle conduisent bien trop souvent à des malentendus et à une ségrégation et, partant, à des opportunités manquées.

#### **2. EN QUOI LES LANGUES SONT-ELLES IMPORTANTES?**

Les langues sont importantes pour les citoyens dans leur vie de tous les jours. Vous voyagez à l'étranger et devez trouver quelqu'un qui parle votre langue dans un hôpital ou un poste de police. Vos voisins africains aimeraient prendre part aux activités de la communauté locale, mais ne savent pas par où commencer pour apprendre votre langue. Vous trouvez des informations sur l'Internet, mais elles sont rédigées dans une langue que vous ne comprenez pas. Vous êtes plombier, infirmière ou médecin et souhaitez partir travailler dans un autre pays dont ni vous, ni

aucun membre de votre famille ne parle la langue. Vous espérez signer un important contrat en Chine et la présence d'un locuteur chinois parmi les membres de votre personnel vous donnerait l'avantage sur vos concurrents.

### **3. POURQUOI AU NIVEAU EUROPEEN?**

La Commission européenne se propose de s'allier avec les gouvernements des États membres, le Parlement européen, les régions et les partenaires sociaux afin d'améliorer la situation et, plus précisément:

- de sensibiliser les citoyens aux avantages présentés par la maîtrise de différentes langues, tant pour l'activité économique que pour le dialogue avec d'autres cultures;
- de donner à tous les citoyens la possibilité d'apprendre deux langues en plus de leur langue maternelle.

Ces objectifs forment l'épine dorsale de ce que l'on appelle la «politique du multilinguisme». Ils sont exposés dans une communication de la Commission. Il ne s'agit pas d'un texte législatif, mais plutôt d'un document d'orientation. La Commission n'a pas voix au chapitre en ce qui concerne la gestion des établissements scolaires. Cette question est laissée à l'entière responsabilité des États membres. La Commission n'adopte pas non plus d'actes législatifs visant à promouvoir les langues. Son rôle est de donner une orientation, d'aider les États membres à résoudre les problèmes communs auxquels leurs citoyens sont confrontés.

Pour atteindre ses objectifs à moyen et long terme, la Commission favorise le multilinguisme à travers toute sa panoplie de politiques et de programmes, stimulant ainsi les États membres, les autorités locales et les partenaires sociaux à prendre des mesures à leur niveau. En 2012, la Commission passera en revue les progrès qui auront été accomplis.

Les langues sont certes importantes, mais lesquelles apprendre? La Commission propose que les citoyens choisissent, en plus de leur langue maternelle, une langue de communication et une «langue personnelle adoptive», en fonction de leurs besoins, de leurs centres d'intérêt et de leur situation familiale.

Personnes de contact:

Patrizia BARALLI, tél.: 94633, [patrizia.baralli@ec.europa.eu](mailto:patrizia.baralli@ec.europa.eu)

Dorothy SENEZ, tél.: 56436, [dorothy.senez@ec.europa.eu](mailto:dorothy.senez@ec.europa.eu)